

l'ombre même d'un Anglais nous fait peur ; bien loin de reposer la moindre confiance en eux, nous les croyons continuellement occupés à tramer des complots qui tendent à rien moins, qu'à la destruction de notre nationalité, de notre langue, et de notre religion : sans espoir eux-mêmes d'être sauvés, ils veulent nous conduire au diable avec eux. Par rapport à cette dernière remarque, il pourrait bien se faire après tout, qu'il n'aurait pas tort, et que sans le vouloir, il aurait dit une grande vérité. C'est probablement ce qui nous arriverait, si on voulait les suivre ; heureusement, qu'on y voit des inconvénients.

Il me semble pourtant, que nous avons de bonnes raisons pour nous opposer à cette 28ème. clause. Elle donne véritablement trop de pouvoir au conseil ; car elle pourvoit à ce que le conseil ne soit pas tenu de reconnaître aucune école de Médecine dans la Puissance du Canada, qui ne sera pas en opération lors de la passation de l'acte médical. Quand on possède un tel pouvoir, il n'est pas impossible qu'on en abuse. N'a-t-on pas raison de le craindre ? Quel crime commet-on lorsqu'on cherche à se protéger. N'est-ce pas ce que font toutes les minorités dans les pays mixtes ? C'est pour ainsi dire un droit. Et Messieurs les Anglais en usent largement, chaque fois que l'occasion se présente

D'ailleurs je m'opposerais à cette clause, quand même nous ne formerions qu'un seul peuple ayant la même langue et la même religion. Le gouvernement seul devrait avoir le droit de reconnaître ou de permettre la formation d'une école de Médecine ; parceque dans cette question il n'y aura que le bien public qui pourra l'influencer. Ce système, dit le Dr. Fenwick a été la cause de beaucoup d'abus : c'est grâce à lui si l'on a vu en Angleterre se former un si grand nombre d'écoles de Médecine, et si elles ont tant abusé de leurs pouvoirs. Il est évident que la cause du mal ne réside pas dans le pouvoir qu'a le gouvernement de permettre l'établissement des Ecoles de Médecine ; elle réside plutôt dans la défec-tuosité de la loi de médecine elle-même.